40 propositions concrètes

Volet fédéral et régional

Décarboner

- 1. Mettre en œuvre le Pacte Energétique: en vue d'atteindre les objectifs ambitieux de la COP21, le MR a coordonné et favorisé la conclusion d'un Pacte énergétique interfédéral afin de concrétiser les engagements internationaux pris par la Belgique en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de ce pacte, nous voulons réaliser une transition énergétique avec une vision à long terme, mixant énergies durables et abordables. Ce Pacte sera mis en œuvre :
 - **a.** En développant un modèle bas carbone pour la production, la consommation et l'approvisionnement **d'électricité** :
 - i. en développant **l'efficacité énergétique** (incitants et exemplarité des pouvoirs publics);
 - **ii.** en transformant le **parc de production** électrique (développement du renouvelable) ;
 - iii. en promouvant la flexibilité dans tous les vecteurs énergétiques (mécanisme de soutien au gaz, construction de nouvelles centrales à gaz, nouveaux outils de stockage);
 - iv. en faisant évoluer les **réseaux de transport et de distribution** d'électricité (accroissement du nombre de prosumers, développement des interconnexions, etc.).
 - b. En décarbonant la **chaleur et la production de froid** (augmentation de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et décarboner l'industrie : 70 à 80% de l'énergie thermique des industries doit être d'origine renouvelable en 2050).
 - c. En décarbonant tous les aspects de la **mobilité** (passage aux véhicules électrique et au véhicule fonctionnant au gaz naturel, développement d'un système de transport multimodal intégré, stimulation de l'utilisation des vélos électriques, de la mobilité douce, etc.)
 - d. En promouvant **l'innovation et la recherche** en vue d'une société bas carbone (efficience énergétique, smart grids, stockage, nouveaux carburants, etc.).
- 2. Mettre en place un tax shelter-climat à destination des entreprises qui investissent dans des activités visant à réduire l'impact des activités de l'homme sur son environnement et à atteindre les objectifs environnementaux internationaux poursuivis par la Belgique. L'instauration de ce système entrainera une augmentation des investissements durables en matière de protection du climat, de réduction d'énergie,... En matière audiovisuelle, il a toujours été constaté que le coût de base de la mesure, la perte de recette en matière d'impôt des sociétés via la majoration de déduction, a toujours été compensé par les effets induits desdits investissements (créations d'emploi, consommation,...). Nous partons dès lors du principe que la présente mesure ne peut avoir un impact budgétaire négatif pour l'Etat.
- 3. Adapter la fiscalité aux objectifs climatiques : il faut réévaluer la fiscalité régionale et fédérale pour qu'elle soit cohérente avec le principe de pollueur-payeur. Notre objectif est de rendre les alternatives moins carbonées disponibles et accessibles. La plupart des mesures nécessitent une collaboration étroite avec le fédéral et les autres régions. Le MR défend les mesures suivantes :

- a. Dans le **bâtiment**: mise en place de la modulation des droits d'enregistrement, de succession et de donation en fonction de la performance climatique et environnementale du bien ; évaluation de l'adaptation de la base du précompte immobilier en fonction de la performance climatique et environnementale du bâtiment ; adaptation du taux de TVA appliquée à un bâtiment démoli et reconstruit ;
- b. Dans le transport : modulation de la Taxe de Mise en Circulation et de la Taxe de Circulation en fonction de l'efficience climatique et environnementale du véhicule et de sa masse ; plafonnement des montants déductibles pour les déplacements professionnels, afin de tenir compte de l'efficience climatique et environnementale des véhicules ; suspension de la taxation des pistolets dispensant des carburants alternatifs ; fixation de la fiscalité sur le CNG, l'hydrogène et les véhicules électriques; déduction fiscale pour investissement rationnel de l'énergie pour les entreprises installant des infrastructures pour carburants alternatifs (bornes de rechargement électrique, pompes CNG, LNG ou H2);

Assurer la production d'énergie verte

- 4. Poursuivre le développement des éoliennes en mer du Nord : développement des éoliennes offshore en mer du Nord jusqu'à ce que sa capacité installée atteigne 4 GW d'ici 2030. L'éolien en mer représente aujourd'hui 5% de la demande totale d'électricité de Belgique. Il atteindra 10% en 2020. D'ici 2030, la capacité éolienne en mer permettra d'assumer 20 % de la demande totale d'électricité. Au total, l'augmentation des capacités que le MR poursuit est de 7 GW (ventilé sur divers postes : éolien, photovoltaïque et centrales à gaz).
- 5. Soutenir la création de 9 centrales au gaz pour préparer la sortie du nucléaire en 2025 : pour répondre aux problèmes d'intermittence des énergies renouvelables, le MR entend assurer la mise en place d'un mécanisme flexible de gestion et de stockage à la demande. Ce mécanisme sera neutre d'un point de vue technologique et est indispensable à la construction des nouvelles centrales à gaz flexible. En raison de la priorité accordée au renouvelable et de leur intermittence, la production d'électricité des centrales thermiques n'est pas toujours assurée, ce qui compromet leur rentabilité.
- **6.** Créer en Belgique une unité de production de « gaz vert ». Fluxys développe un projet « Power To Gaz » qui vise à transformer de l'énergie verte excédentaire (pic éoliens, etc.) en hydrogène. Cet hydrogène est mélangé à du CO2 et devient du biogaz utilisable dans les voitures, notamment (Audi a déjà adapté ses moteurs).
- 7. Favoriser la création de petites unités biomasses décentralisées afin d'exploiter les sources renouvelables et créer des emplois locaux. Le MR soutient des projets maximisant la valorisation de la ressource, en orientant le choix vers la cogénération de qualité. Les agriculteurs français, luxembourgeois et allemand pratiquent cela depuis longtemps. Cela représente une diversification pour nos agriculteurs, un soutien indirect à ce secteur, une valorisation des rémanents agricoles et forestiers et une production d'énergie verte, stockable et non délocalisable.

Smartisation du réseau

8. Poursuivre la généralisation des compteurs intelligents en Wallonie et les adopter à Bruxelles : un formidable potentiel économique gît dans le grand défi de la « smartisation » des réseaux. Celle-ci passe d'abord par la smartisation des compteurs, c'est-à-dire le

placement de compteurs intelligents ainsi que le déploiement d'équipements embarqués et les outils permettant le pilotage de nos équipements quotidiens. Mais son développement impliquera surtout un développement de l'intelligence artificielle dans notre pays ainsi qu'un développement considérable de tous les métiers de traitement des données (big data).

- 9. Créer des centaines de micro-réseaux (micro-grid) de production d'électricité (comme c'est le cas de la commune MR de Crisnée). Il importe ici de généraliser l'expérience du Mérygrid à l'échelle des activités économiques. Cette expérience intéressante a consisté en la construction d'un micro-réseau (microgrid) sur le site industriel de Méry, le long de l'Ourthe, dans la commune d'Esneux. D'autres projets pilotes similaires ont été menés avec succès à Tournai-Ouest et à Liège Science Park : il s'agit de de « cloud énergétiques », c'est-à-dire des projets similaires mais sans batterie. Ces projets permettent de créer de petits écosystèmes qui génèrent leur électricité et qui développent des activités économiques tout en restant rattachés au réseau public. Elles mêlent le cloud, l'intelligence artificielle et un système de batteries au sein de zonings industriels. Cela contribue au renforcement du système électrique au moindre coût sociétal, notamment en limitant le renforcement du réseau actuel. Le potentiel industriel est immense car, rien qu'en Wallonie, il y a 260 zones d'activités économiques qui pourraient bénéficier de ces micro-réseaux. Cela créerait énormément de valeur dans ces sites et d'attractivité pour ces derniers.
 - a. On soulage ainsi le réseau par la création d'un circuit-court ;
 - b. On développe l'efficience énergétique;
 - c. On réduit la facture d'électricité pour les entreprises ;
 - d. On permet à notre pays de développer une véritable expertise (know how) d'une grande valeur économique dans le futur : les Wallons pourront aller vendre cette technologie à l'étranger !
- 10. Créer, avec des micros-réseaux, un grand nombre de « communautés énergétiques locales » au niveau des particuliers (le cadre de ces dernières a été mis en place par le Clean Energy Package européen). Cela permettra d'utiliser directement au niveau du quartier et de zones urbaines l'excédent de production des prosumers sans passer par le réseau de distribution classique.
- 11. Développer au maximum le « réseau intelligent » (smartgrid) pour permettre aux consommateurs de devenir des acteurs du marché. Un réseau intelligent permettant à chaque citoyen de devenir acteur du marché en revendant sa production propre et de contribuer à l'alimentation et l'équilibre du réseau. Au MR, nous sommes favorables aux nouvelles technologies, à leur application dans la vie quotidienne pour faciliter la vie des gens, à leurs vertus environnementales et à leur potentiel économique considérable.

Favoriser l'isolation des bâtiments publics et privés en Wallonie et à Bruxelles

Il s'agit d'un gigantesque défi. La marge de progression est considérable à ce niveau. A titre d'exemple, notons que, en Wallonie, seulement 1% des bâtiments sont parfaitement isolés en vertu des normes existantes.

12. Mettre en place un plan d'isolation de tous les bâtiments publics sur 10 ans : cette proposition vise à améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et à favoriser la transition énergétique. L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union Européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple.

- 13. Élever les critères de performances en matière d'efficacité énergétique pour les nouvelles constructions afin de réduire considérablement les émissions de CO² dans notre atmosphère. En adoptant par ailleurs des stratégies de rénovation, nous voulons développer un bâti moins énergivore, équipé de technologies passives et tourné vers l'avenir. La priorité doit être donnée aux toitures des bâtiments actuellement classés F ou G. Le MR désire maintenir et améliorer le régime de primes avec l'imposition de réaliser un audit pour bénéficier des primes. Les publics précarisés bénéficieront d'une majoration.
- 14. Généraliser le prêt à taux zéro pour la rénovation énergétique des logements via soit les organismes régionaux actuels soit une convention entre le secteur bancaire et les pouvoirs publics. Le prêt à taux zéro existe déjà en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre mais à des niveaux différents en termes de montant, de durée et de condition. Sur les 30 prochaines années, le parc industriel belge à rénover est estimé à 203 milliards €. Si on finançait la moitié à taux zéro, cela représente 101,5 milliards € sur une période de 30 ans. Si on pratique le taux zéro pour un prêt moyen de 40.000 € par logement, cela représente un coût de 23 millions par an (au taux moyen annuel de 1,55% sur 25 ans) ou de 47 millions/an (au taux moyen annuel de 3%). Sur base de ces paramètres, l'injection de 3,4 milliards euros par an dans la construction résidentielle représente une création nette de 25.500 jobs supplémentaire sur la période.
- 15. Instaurer, en Région wallonne et en Région bruxelloise, une réduction supplémentaire (audelà de la proposition générale d'abattement de 500€) de précompte immobilier pour tous les travaux améliorant la performance énergétique des logements. A l'heure actuelle, la Wallonie accorde des primes à l'investissement et l'exonération du précompte immobilier ainsi qu'une garantie aux entreprises qui réalisent des investissements sur des systèmes de production d'énergie (chaudière biomasse, pompe à chaleur, cogénération, etc.). Pour les particuliers, il existe aussi des exonérations et des réductions forfaitaires de précompte immobilier en Wallonie. Le MR désire soit exonérer partiellement le redevable du précompte immobilier mais sans limite de temps (via un forfait de 250 à 500 € chaque année) soit l'exonérer totalement durant la durée des travaux. Dans le premier cas, la mesure coûterait 66,75 millions € en région wallonne et 10,5 millions € en région bruxelloise. Dans le second cas, ces montants seraient respectivement de 16,69 millions € et de 2,63 millions €.

Recycler, réutiliser & Verdir

- 16. Promouvoir l'économie circulaire dans le secteur de l'automobile, de la chimie, de l'alimentation et des équipements.
 - a. Selon une étude allemande de 2014, la Belgique serait « pionnière de l'économie circulaire » car plus de 40% des coûts de production des PME sont directement liés aux matières premières. Un système économique encore plus efficace dans son utilisation des ressources contribuerait à la santé économique des entreprises.
 - b. Selon une étude PWC commandée en 2015 par Marie-Christine Marghem afin de chiffrer le potentiel économique du développement du modèle circulaire en Belgique à l'horizon 2030,¹ il ressort notamment que le développement d'une économie circulaire, plus durable, aura des effets économiques et environnementaux positifs pour notre pays. Son développement permettra de réaliser des économies, de générer

¹ http://www.marghem.be/wp-content/uploads/20160201 Rapport-final-Eco-Circulaire-vFIN2.0.pdf

de l'activité économique et des emplois tout en réduisant l'impact environnemental. Ce modèle peut constituer une source de réduction des coûts, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en matière première et la gestion des déchets. Mais il peut également stimuler le développement de nouveaux produits, biens et services. Notamment dans le domaine de la réparation, du recyclage ou encore de l'économie de la fonctionnalité. La Belgique, qui dispose d'entreprises à la pointe au niveau mondial et d'atouts indéniables comme la qualité de sa main d'œuvre, son expertise technique, sa capacité d'innovation et sa position géographique est donc un lieu idéal pour créer de l'activité économique et des emplois dans le cadre du développement du modèle de l'économie circulaire.

- c. Dans les quatre secteurs susmentionnés, l'économie circulaire pourrait permettre de créer, à l'horizon 2030, entre 293 millions et 1,2 milliards d'euros de valeur ajoutée et entre 3.692 et 11.634 emplois directs au sein de ces secteurs (sur base de différents scénarios de développement du modèle d'économie circulaire, allant d'une évolution constante à des initiatives volontaristes). Les résultats obtenus sur ces quatre secteurs extrapolés à l'ensemble de l'économie belge évaluent le potentiel économique, à l'horizon 2030, entre 1 et 7 milliards d'euros de valeur ajoutée selon les scénarios, et le nombre d'emplois créés entre 15.000 et 100.000.
- 17. Favoriser la « réparabilité » des produits et lutter contre l'obscolence programmée : via des mesures incitatives favorisant la symbiose industrielle, le réemploi, la réparation, la disponibilité des pièces détachées, la mise en open source des modes d'emplois, des manuels d'entretien, des plans des pièces détachées (permettant leur refabrication en petite série par des imprimantes 3D chez des réparateurs ou dans des repair-cafés) des appareils 5 ans après la fin de fabrication des appareils (à l'image des médicaments « génériques » dont le brevet est expiré), l'adaptation progressive des conditions de garanties, la réutilisation des composants, le recyclage, l'éco-conception et l'économie de la fonctionnalité.
- 18. Libérer le potentiel de l'économie collaborative ou de plateforme afin d'optimaliser l'impact éminemment positif de cette économie sur la qualité de l'environnement (réduction du gaspillage, des dépenses énergétiques et des émissions de CO²). L'économie collaborative est éminemment écologique car elle permet, à l'échelon individuel, d'utiliser des ressources peu exploitées ou inexploitées plutôt que d'en consommer des nouvelles. La loi du 1^{er} juillet 2016 qui consacre une existence fiscale au travailleur autonome est une grande avancée dans cette direction mais il faut désormais, secteur par secteur, aménager les règlementations pour permettre à l'économie collaborative d'émerger et de se déployer efficacement d'un point de vue économique, social et environnemental.
- 19. Développer les entreprises actives dans le recyclage des déchets: via la mise en place de mesures qui favorisent la réparation, le recyclage, et l'éco-conception. Nous proposons d'instaurer des labels pour les entreprises qui font des efforts dans le développement de produits durables pouvant être réparés.
- 20. Faire émerger une véritable filière du recyclage du plastique: le Plan Wallon d'Investissements souhaite faire émerger une véritable filière du recyclage du plastique. Nous soutenons aussi des projets pilotes menés dans certaines communes voulant apposer une consigne sur les canettes.
- 21. **Végétaliser les villes** : mettre en œuvre les nouvelles techniques de jardinerie qui permettent de végétaliser les structures, ouvrages, plateformes et façades en béton et réfléchir à

l'utilisation de nouveaux éco-matériaux et innovations technologiques qui permettent à ces ouvrages de s'adapter à la végétation voire, comme c'est le cas du « béton biologique » ou « organique » inventé à l'Université de Delft, de se régénérer eux-mêmes de manière organique (des bactéries de calcaire incorporées au béton secrètent un liquide « auto-réparant» lorsqu'apparaissent des fissures).

22. **Développer la Smart Farming** (intelligence artificielle mise au service de la production et de la distribution, agriculture urbaine, agriculture verticale, viande issue de produits végétaux, etc.) de manière à réduire drastiquement le gaspillage des intrants (eaux, engrais, etc.), l'usage de pesticides, le gaspillage des produits agricoles dont la taille ou l'apparence ne rencontrent pas les critères de calibrage (par la vente à prix réduit via des plateformes collaboratives telles que « imperfect produce » à ceux qui le désirent), etc. La Smart Farming permettrait de développer une économie circulaire efficace en matière agricole et de réduire la taille des terres arables sur notre territoire pour y planter, par exemple, de nouvelles forêts et créer une grande biodiversité abritant la faune et la flore et accessible au grand public et aux écoles dans des buts de récréation et d'apprentissage.

Verdir la mobilité

- 23. Développer les transports publics comme alternative crédible et poursuivre les investissements en la matière (+ de 10 milliards investis par la SNCB et INFRABEL sur la période 2014-2020) :
 - d. développement de nouvelles lignes de métro à Bruxelles tant dans son extension géographique qu'en terme d'horaires (entre autres par l'automatisation),
 - e. finalisation du RER et augmentation des offres S,
 - f. libéralisation des lignes régulières du transport par bus,
 - g. amélioration des fréquences et de la qualité des transports,
 - h. développement/renforcement de lignes au TEC (avec le privé) et à la SNCB.
 - i. Continuer la concrétisation et le renforcement en termes de volume du réseau européen de transport par train à grande vitesse entre les différentes capitales et villes européennes de plus de 100.000 habitants, notamment vers Luxembourg.

La ligne 3 (Albert-Bordet) qui doit être inaugurée en 2029 coûtera environ 1,8 milliards €. Beliris finance 50 millions € par an pendant 10 ans et la Région bruxelloise assure le solde (son plan d'investissement 2015-2025 prévoit d'ailleurs un budget de 1,4 milliard €, contribution de Beliris comprise). Le projet devra donc être refinancé à hauteur de 400 millions € entre 2025 et 2030, date présumée de finalisation de la ligne 3. A cela, il faut ajouter l'extension de la ligne 2 de Simonis à Grand-Bigard et le prolongement du métro jusqu'à Uccle (pas encore de chiffrage car trop de variantes).

- 24. Accompagner le développement du covoiturage : développer un portail de promotion des pratiques de covoiturage et d'autopartage par le biais d'acteurs privés ou d'associations locales. Nous estimons qu'il est essentiel de promouvoir les véhicules partagés ou autonomes pouvant représenter une réponse efficace et concrète pour diminuer l'empreinte environnementale des transports.
- **25. Promouvoir la mobilité douce :** promouvoir un environnement favorable à la marche à pied pour les déplacements quotidiens, en valorisant le piéton et en plaçant la marche au centre des aménagements de voiries et d'espaces publics. Mais aussi en développant des itinéraires cyclables sécurisés et un réseau de trottinettes. La micro-mobilité urbaine électrique est une

- composante importante de l'intermodalité qui fait partie d'un ensemble de solutions pouvant faire diminuer la congestion du trafic.
- 26. **Promouvoir une mobilité intermodale :** ce nouveau modèle de mobilité consiste à intégrer différents modes de transport rail, automobile, vélo et marche à pied en un seul système qui est à la fois efficace, facilement accessible, abordable, sûr et écologique.
- 27. Promouvoir et réglementer intelligemment la Smart Mobility: il est évidemment indispensable de réguler les services de ces nouveaux acteurs de la Smart Mobility mais si, comme on peut légitimement le craindre aujourd'hui en région bruxelloise, cette réglementation est obsolète, inadaptée (zonage, quotas de véhicules, etc.) et défavorable au business model de ce nouveau modèle de mobilité et déçoit les attentes du public jeune et moins jeune, le risque est grand qu'on l'on freine voire que l'on décourage l'irruption de ces derniers. Ce qui irait directement à l'encontre de la nécessité d'un report modal, c'est-à-dire la possibilité d'offrir une alternative à la voiture individuelle en tant que mode principal de déplacement. Afin de répondre à ces insuffisances du modèle actuel, il faut d'adopter des modèles tel que le modèle LUTI. Ces derniers offrent une approche tant prédictive que prospective sur le futur des infrastructures de transport et leur utilisation et ce, en lien avec l'expansion et la forme de l'habitat et les activités qui en découlent et vice-versa.
- 28. Mettre en place la « route intelligente ». La Belgique, la Wallonie et Bruxelles, plateforme centrale de l'Europe, ont mis la logistique au centre de leur vecteur de compétitivité. Ceci implique de disposer d'un réseau de transport routier efficace et sûr. Outre leur impact économique énorme, les bouchons impliquent également des émissions de CO₂ inutiles. Ceci implique les mesures concrètes suivantes :
 - j. Mise en place d'un plan efficace d'entretien préventif des infrastructures existantes (ponts, tunnels, surfaces routières (nid de poules), marquages au sol), optimisés quant au planning des chantiers et leur conjonction
 - k. Finalisation des connexions routières indispensables à une mobilité efficace et sans bouchons. Plusieurs points connus depuis plus de 40 ans sont promoteurs continuels de circulation ralentie, et favorise le trafic de transit par des voiries non adaptées (tels que jonction A8-E19, échangeur carrefour Léonard, pénétrantes bruxelloises, etc.)
 - I. Mise en place des routes intelligentes : panneautage intelligent, affichage intelligent des vitesses, routes prévues pour les voitures autonomes, infrastructures d'aires d'autoroutes fréquentes et munies des services de recharge électrique et gaz ergonomiques et performantes
 - m. Parking suffisants, sécurisés, et encouragés fiscalement, notamment dans le cadre d'une approche multimodale (gare, parking dissuasion...). Mise en place d'une norme stationnement visant à comparer et suivre les prix des possibilités de stationnement des véhicules et à s'assurer de leur caractère concurrentiel et du besoin réel en matière d'offre. Favoriser la mise en place de stationnements intelligents et nouveaux modes de stationnement, et le partage « open data » des informations associées.
- 29. **Promouvoir les véhicules fonctionnant au gaz naturel** : le gaz naturel est un carburant peu polluant, abondant et peu coûteux. En conséquence, le MR désire
 - a. Favoriser, dans les stations-services et espaces privés, l'implantation, par des entreprises, de stations pour les véhicules fonctionnant au gaz naturel compressé

- (CNG : Compressed Natural Gaz) et au gaz naturel liquéfié (LNG : Liquefied Natural Gaz).
- b. Favoriser l'émergence des véhicules au CNG et LNG, notamment au niveau des transports en commun.
- c. Faire bénéficier les véhicules électriques de mesures de défiscalisation
- 30. **Promouvoir les véhicules électriques et les véhicules à hydrogène.** Soucieux de tendre vers une économie bas-carbone et conscient des avantages et inconvénients de ces technologies, le MR promeut la voiture électrique et les véhicules à hydrogène.
 - n. Favoriser, dans les stations-services et espaces privés, l'implantation, par des entreprises bornes de rechargement pour les véhicules électriques et les véhicules à hydrogène.
 - o. Faire bénéficier ces véhicules de mesures de défiscalisation
 - p. Accorder le bénéfice de tout ou partie de ces avantages (ou au moins d'une partie de ces derniers), aux véhicules hybrides (à l'exception de ceux qui ont un moteur diesel).
- **31.** Elaborer une nouvelle formule du calcul de l'ATN sur base de l'Ecoscore qui tient compte du taux d'émission de CO², de la pollution de l'air et de la pollution acoustique) afin d'avantager fortement les véhicules les plus respectueux de l'environnement et inciter par conséquent au verdissement du parc automobile.
- **32.** Renforcer la mesure « cash for cars » qui permet d'échanger sa voiture de société contre de l'argent net et la mesure « budget mobilité » qui permet aux travailleurs qui disposent d'une voiture de société de l'échanger contre un modèle moins polluant et de consacrer le budget libéré à des moyens de mobilité plus durables (vélo, transports en commun, voitures partagées, etc.) ou même au paiement de leur loyer (ou intérêts d'un emprunt hypothécaire s'ils habitent à moins de 5 km de leur lieu de travail).
- 33. Généraliser le plan cafétéria: permettre au travailleur de composer son « package salarial ». Il peut définir lui-même l'équilibre entre le salaire et les autres avantages comme les assurances complémentaires, les jours de congé, une voiture de société, un vélo électrique, un abonnement aux transports en commun, etc. Les employés doivent aujourd'hui pouvoir adapter leur package salarial de manière à ce qu'il s'adapte au mieux à leur situation personnelle. Pour un habitant du centre-ville utilisateur de transports en commun, la voiture de société n'est peut-être pas l'avantage extra-légal rêvé. Grâce au plan cafétéria, il peut «troquer » sa voiture contre plus de jours de congé ou plus de salaire, une assurance de soins dentaire, une formation, un vélo électrique. Aujourd'hui facultatif, nous proposons qu'il devienne obligatoire.

Volet européen

L'Union européenne consomme 20% de l'énergie produite dans le monde et importe plus de la moitié de son énergie pour un montant d'environ 400 milliards d'euros par an. Une plus grande intégration du marché unique de l'énergie pourrait entraîner des gains d'efficacité d'environ 50 milliards d'euros. Le MR veut garantir des prix abordables pour les particuliers et les entreprises afin de préserver le pouvoir d'achat et la compétitivité de notre économie. L'UE doit être le moteur de notre changement.

Mettre en place un Green Deal européen avec un véritable plan d'action.

- 1. Développer l'Union de l'énergie pour assurer l'autonomie de l'Europe: il est temps d'instaurer une véritable Union de l'énergie qui mette en œuvre un réel marché unique, renforce l'indépendance énergétique, développe de meilleures interconnections entre Etats membres, développer la recherche et fasse avancer la transition vers des sources d'énergie renouvelables.
- 2. Développer une capacité accrue de financement au niveau européen pour les projets à haute valeur ajoutée climatique pour financer la transition écologique et en particulier l'innovation et la recherche dans le cadre de la Banque Européenne d'Investissement : cette dernière aurait pour mission d'utiliser les liquidités disponibles afin d'octroyer aux Etats membres des prêts à taux zéro pour financer la transition écologique.
- 3. Cela nécessite d'instaurer une flexibilité budgétaire pour les investissements en matière climatique. La rigueur budgétaire reste essentielle pour assurer un développement à long terme de nos sociétés. Toutefois, la nécessité d'investissements privés comme publics appelle à de nouvelles pistes de réflexions quant à l'interprétation des règles budgétaires européennes. Certains investissements ont en effet un impact positif direct sur l'activité économique : ils accélèrent la croissance et créent plus de prospérité, ce qui permet de contribuer à la soutenabilité des finances publiques. Il est nécessaire que les Etats qui adoptent un plan d'investissements, à l'image de celui mis en place en Belgique, puissent jouir d'une flexibilité budgétaire additionnelle, particulièrement pour des secteurs où des investissements importants sont nécessaires. C'est dans ce cadre qu'il faut continuer à plaider pour une adaptation des conditions d'application de la clause d'investissement pour créer de l'emploi, rendre nos économies durables et faciliter la lutte contre le changement climatique.
- 4. Développer les projets innovants et technologiques tels que le stockage de l'énergie renouvelable: le projet « Battery Alliance » vise à créer un vaste écosystème européen regroupant des chercheurs, des universités, des start-ups, des industries et des acteurs économiques afin de développer en Europe un centre de production de batteries lithium-ion dont la production (extraction, recyclage des matériaux) et respecte les exigences écologiques dont les performances futures permettront de les mettre au cœur de l'économie de demain mobilisant l'énergie renouvelable.
- **5. Décourager les émissions de carbone** en taxant aux frontières de l'UE pour les produits issus de pays tiers ne respectant pas les Accords de Paris.
- **6. Réviser la Convention de Chicago** pour permettre une meilleure prise en compte de l'utilisation du kérosène dans l'aérien au niveau de la fiscalité.